

## **Motion 1708**

**visant à améliorer la collaboration entre les corps cantonaux de police et les agents de sécurité municipale, et à préparer un commandement unique en cas de crise**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- qu’il existe à Genève jusqu’à six différents types de corps de police dont les compétences s’enchevêtrent et avec des règles de travail parfois incompatibles ;
- que malgré cette multitude d’agents de l’ordre, la sécurité n’est pas toujours garantie ;
- qu’en cas de crise majeure, les différents corps devraient pouvoir se coordonner dans une action commune,

invite le Conseil d’Etat

à négocier avec les communes une simplification et un nouveau partage des compétences des différents corps de police afin de garantir la meilleure efficacité possible et le meilleur service au citoyen, et de permettre un commandement unique de l’ensemble de ces corps en cas de crise majeure (réunion multilatérale, catastrophe naturelle, crise sécuritaire, grand événement).